

Questions orales

que ceux de tous les autres Canadiens. C'est ce qu'on peut lire dans *Le Devoir*:

[Français]

M. Campeau livre une argumentation qui tient plus d'un alarmisme irrationnel que de la persuasion raisonnée.

[Traduction]

Ce ne sont que deux opinions parmi bien d'autres, monsieur le Président. Puis-je ajouter qu'une bonne partie du caucus du chef de l'opposition officielle est en faveur de ce projet de loi?

Je voudrais rappeler ici ce qu'un député conservateur, le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) a déclaré en 1977:

Il faut des lois équitables pour régler le transport interprovincial et international des marchandises et des voyageurs. C'est indispensable à la fois dans l'intérêt de l'industrie et pour assurer le transport des voyageurs et des marchandises entre les provinces et entre les pays—Le but de cette mesure est fort clair. C'est un bon projet de loi et nous sommes prêts à l'adopter.

Voilà ce qu'a déclaré un des membres du caucus conservateur.

[Français]

M. le vice-président: Dernière question supplémentaire.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VEUT LAISSER «MOURIR»
LE PROJET DE LOI

M. Brian Mulroney (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le ministre a certaines difficultés au sujet de ce problème, le président du caucus libéral n'en a pas . . .

[Traduction]

Comme le parti libéral du Québec est très doué pour résoudre des problèmes difficiles, nous avons appris ce matin que le caucus libéral du Québec allait recommander que cette question complexe soit soumise à la Commission royale d'enquête Macdonald. Voilà une idée géniale.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Le président du caucus libéral du Québec a-t-il exigé \$800 par jour pour donner ce conseil?

[Français]

On veut savoir clairement et simplement, monsieur le Président, si le ministre a l'intention de retirer son projet de loi, oui ou non? Le projet de loi devient de plus en plus caduc, et on aimerait savoir si oui ou non le ministre, compte tenu de l'opposition en provenance de ses propres députés, a l'intention de laisser mourir le projet de loi au Sénat.

[Traduction]

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit au chef de l'opposition officielle, je pense que les événements suivront leur cours. Néanmoins, je tiens à lui dire que le gouvernement ne renonce pas au principe du projet de loi S-31 ou de la mesure qui le remplacera. Je lui conseille d'attendre le début de la nouvelle session pour voir si l'on présentera une nouvelle version de ce projet de loi.

[Français]

M. Clark (Yellowhead): Je suis heureux de constater qu'il existe un certain enthousiasme de l'autre côté en ce qui concerne quelque chose, parce que, après la grande retraite que nous venons de remarquer ici, il n'y a pas un grand enthousiasme relativement à ce projet de loi.

Des voix: Oh, oh!

• (1425)

[Traduction]

LA MISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, le ministre vient juste d'admettre l'échec politique du projet de loi S-31. Je voudrais poser quelques questions au sujet de la légalité et de l'à-propos de cette mesure. M^{me} le ministre pourrait-elle nous confirmer que même si ce projet de loi n'a été ni reçu ni approuvé par la Chambre des communes, il est déjà mis en application, comme s'il s'agissait d'une véritable loi? Si c'est le cas, pourrait-elle nous dire de quel droit elle agit ainsi?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre au second frappeur. Nous n'avons pas tenté de mettre en vigueur ce projet de loi, mais nous obtiendrons c'est évident des opinions juridiques à son sujet.

LA PROCÉDURE PARLEMENTAIRE

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'ai en main une lettre signée par le prédécesseur du ministre de la Consommation et des Corporations et adressée à la société Canavia Transit Inc., lettre dans laquelle il dit ce qui suit, et je cite: « . . . je crois cependant qu'il serait inopportun, et à bien des égards inutile d'accorder une exemption à l'égard de la loi sur la limitation de la propriété des actions des sociétés»; il s'agit là du projet de loi S-31. En d'autres termes, le gouvernement a mis en application un projet de loi dont la Chambre des communes n'a même pas été saisie.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, c'est là une violation flagrante de la procédure parlementaire. Il est déjà répréhensible que des mesures budgétaires soient mises en application avant d'être approuvées par la Chambre des communes, mais au moins la Chambre doit en être saisie. Or, ce projet de loi n'a même pas été présenté à la Chambre des communes. Il l'a été au Sénat. Les privilèges du Parlement n'ont jamais été bafoués de cette façon.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): De quel droit le gouvernement fédéral procède-t-il à cette violation sans précédent de la procédure parlementaire? M^{me} le ministre est-elle prête à s'engager maintenant à ce que cette pratique cesse immédiatement, c'est à dire à compter de 14 h 27?